Explication de l'**enquête publique**



Une enquête publique sert à demander l'avis des habitants sur des projets publics.

Cette enquête publique faite par Bordeaux Métropole concerne la mise à jour de plusieurs plans d'**alignement** à Bordeaux.

Un **alignement** est une ligne invisible qui sépare une propriété privée du trottoir ou de la route que l'on appelle domaine public.

Parfois, cet alignement passe sur la propriété privée.

Dans ce cas, on dit que la propriété est « frappée d'alignement ».

Le **plan d'alignement** est le document qui dessine cet alignement sur une rue.

Certains plans d'alignement sont très anciens.

Il est utile de les modifier.

Donc Bordeaux Métropole vous demande votre avis pour savoir si vous êtes d'accord avec les modifications d'alignement proposées.

Ces modifications vont :

- Soit réduire l'alignement

La propriété n'est alors plus « frappée d'alignement »

- Soit laisser l'alignement au même endroit
- Soit ajouter un alignement qui n'existait pas.

Les documents de l'enquête sont :



- Déposés à la Cité municipale, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux
- Déposés à la mairie de quartier de Caudéran
- Déposés à la marie de quartier de Bordeaux Maritime
- Déposés à la mairie de quartier de Bordeaux centre
- Mis en ligne sur le site internet https://participation.bordeaux-metropole.fr/ à « Plans d'alignement à Bordeaux – Mise à jour : Campagne 2026 ».

Qu'y a-t-il dans le dossier d'enquête ?



- Une notice explicative
- L'explication de l'enquête (ce document)
- Des plans situant chaque rue concernée
- Des plans de l'alignement existant de chaque rue
- Des plans de l'alignement proposé de chaque rue
- La liste des propriétaires concernés

Vos avis peuvent être :



- Mis sur un registre d'enquête, qui est un cahier contenu dans les documents de l'enquête
- Mis sur le site internet, dans la rubrique « Je donne mon avis »
- Donnés à l'oral ou à l'écrit à un **commissaire enquêteur** à des heures et jours d'accueil que vous trouverez en fin de document page 10
- Envoyés par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : BORDEAUX METROPOLE – Pôle territorial de Bordeaux Esplanade Charles de Gaulle 33 045 BORDEAUX cedex

Le commissaire enquêteur est une personne qui écoute et renseigne les propriétaires.

Le commissaire enquêteur écrit un rapport à la fin de l'enquête.

Ensuite, Bordeaux Métropole prend une décision.

La décision est envoyée par courrier aux propriétaires concernés.

Textes juridiques applicables :
Code de la voirie routière, articles L112-2, R141-4 à 9
Code des relations entre le public et l'administration,
articles L134-1 et 2, R134-3 à 32
Code général des collectivités territoriales

Sujet de l'enquête

Les plans d'alignement concernés par l'enquête publique sont dans les quartiers de **Bordeaux Maritime**, du **Centre-ville** et de **Caudéran** :

- Rue Léon Blum
- Cours Charles Bricaud
- Rue des Etrangers
- Rue Charles Martin
- Rue des Pelourdes
- Rue Roger Allo
- Rue Castelmoron
- Rue Courpon
- Rue de Caudéran
- Rue Ernest Denis
- Rue Léon Valade
- Rue Deveaux
- Rue André Maginot

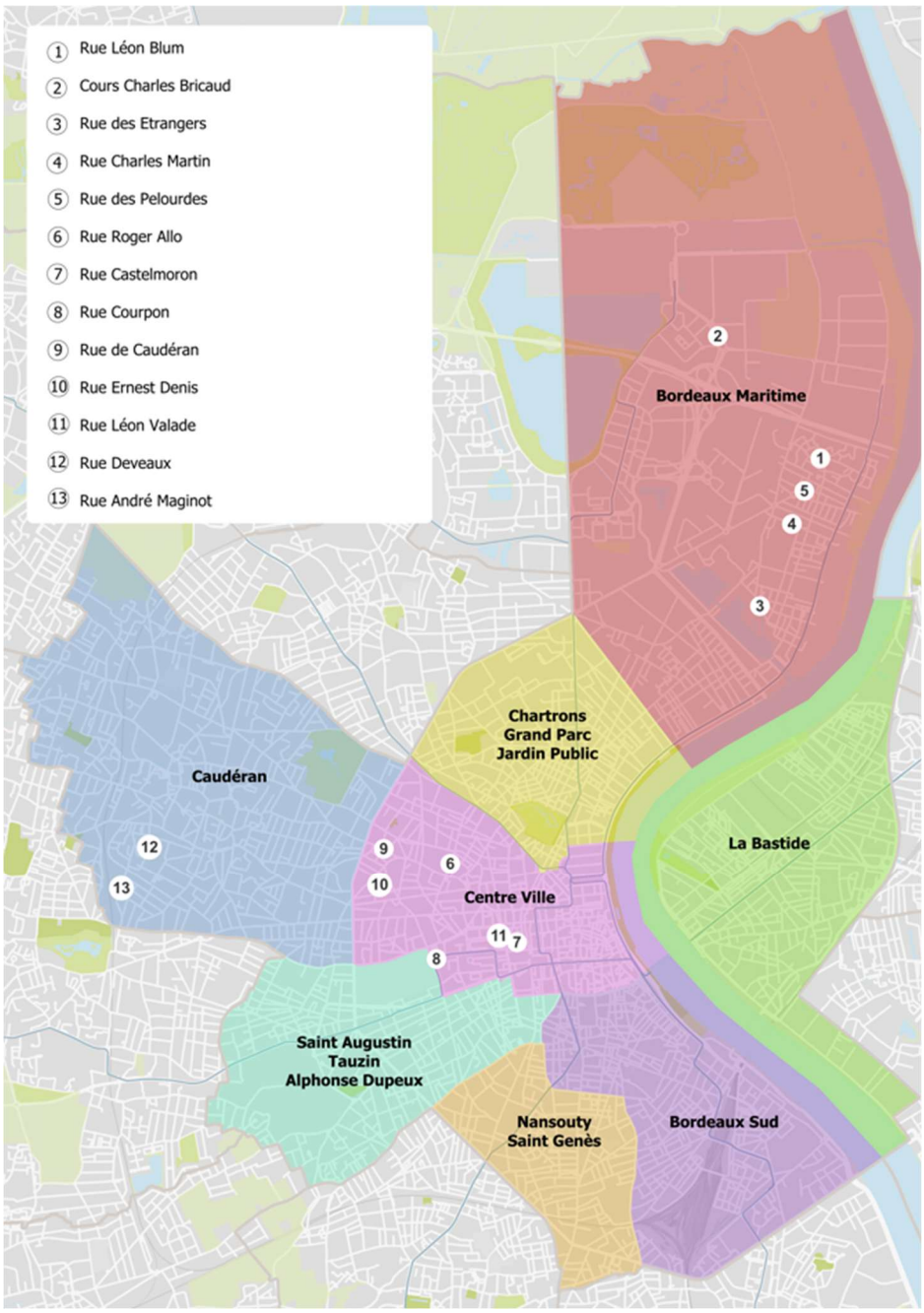

Voici les propositions faites par Bordeaux Métropole, rue par rue : 

1. Rue Léon Blum – Quartier Claveau / Bordeaux Maritime

La rue a été refaite en 2024.

Bordeaux Métropole propose de modifier le tracé du plan d'alignement pour correspondre aux aménagements du domaine public existant.

Aucune propriété privée ne serait frappée d'alignement, seulement des propriétés de la commune de Bordeaux ou de Aquitanis.

2. Cours Charles Bricaud – Quartier Bordeaux Maritime

Bordeaux Métropole propose de supprimer une partie de l'alignement sur la partie sud du Cours Charles Bricaud à partir du rond-point Marie Fel.

3. Rue des Etrangers – Quartier Bassins à flot / Bordeaux Maritime

La rue a été refaite en 2024.

Bordeaux Métropole propose de modifier le tracé du plan d'alignement pour correspondre aux aménagements du domaine public existant.

Aucune propriété privée ne serait frappée d'alignement, seulement une petite partie d'une propriété du Grand Port de Bordeaux.

4. Rue Charles Martin – Quartier Bordeaux Maritime

Bordeaux Métropole propose de modifier le tracé du plan d'alignement pour correspondre aux aménagements du domaine public existant.

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement devant le 500 boulevard Alfred Daney. Cette propriété ne serait donc plus frappée d'alignement.

Les autres adaptations proposées ne concernent pas des propriétés privées. Elles ne concernent que des propriétés de Bordeaux Métropole, de la commune de Bordeaux ou du Département de la Gironde.

5. Rue des Pelourdes – Quartier Bordeaux Maritime

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement devant les propriétés situées au 80 rue des Pelourdes et au 105 boulevard Albert Brandenbourg.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

6. Rue Roger Allo – Quartier Centre-ville

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement au niveau des limites de propriété :

- A l'angle de la rue Roger Allo et au 41 rue Capdeville.
- Au numéro 43 rue Capdeville.
- Au numéro 51 rue Roger Allo.



Ces immeubles ne seraient donc plus frappés d'alignement.

7. Rue Castelmoron – Quartier Centre-ville

Bordeaux Métropole propose de modifier le plan d'alignement au niveau des limites de propriété du musée des arts décoratifs.

Cette propriété ne serait donc plus frappée d'alignement.

8. Rue Courpon – Quartier Centre-ville

Bordeaux Métropole propose de modifier le plan d'alignement pour correspondre aux aménagements du domaine public existant.

Aucune propriété privée n'est concernée par ces modifications. Seulement des propriétés de la commune de Bordeaux et de la Région Nouvelle Aquitaine.

9. Rue de Caudéran – Quartier Centre-ville

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement :

- Entre les numéros 33 et 49 de la rue de Caudéran.

  Les immeubles ne seraient plus frappés d'alignement.





- A l'angle avec le boulevard du Président Wilson : décaler le plan d'alignement au niveau du bâtiment.

  Le trottoir est en effet assez large pour assurer la sécurité du passage pour les piétons.

  La propriété resterait frappée d'alignement, mais sur une partie déjà aménagée en trottoir.

10. Rue Ernest Denis – Quartier Centre-ville

Bordeaux Métropole propose de modifier le plan d'alignement au niveau des limites de propriété :



- Tout au bout de la rue, au numéro 2 rue Ernest Denis
- De l'autre côté de la rue, au numéro 32 rue Ernest Denis

Le trottoir est assez large pour assurer la sécurité du passage pour les piétons. Les conducteurs de voiture voient suffisamment bien.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

11. Rue Léon Valade – Quartier Centre-ville

Bordeaux Métropole propose de supprimer le plan d'alignement de la rue Léon Valade.

En effet, la rue Léon Valade n'existe plus.

12. Rue Deveaux – Quartier Caudéran

Bordeaux Métropole propose de modifier le plan d'alignement sur plusieurs parcelles :

- Au numéro 95 rue de Général Castelnau, pour suivre la forme du bâtiment.
- Aux numéros 84 et 86 de la rue Deveaux.
- Aux numéros 89 et 93 de la rue Deveaux.

Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

Au nord, devant le numéro 7 de la rue Deveaux, Bordeaux Métropole propose de maintenir la servitude d'alignement au même endroit qu'aujourd'hui. La zone concernée est déjà aménagée en trottoir et n'a pas de propriétaire connu.

13. Rue André Maginot – Quartier Caudéran

Bordeaux Métropole propose de réduire le plan d'alignement :



- Devant les propriétés situées à l'angle de la rue Maginot et de la rue du Général Castelnau : 86 et 95 rue du Général Castelnau.
- Au numéro 64B de la rue Maginot.

  En effet, le trottoir est assez large pour assurer la sécurité du passage pour les piétons. Les conducteurs de voiture voient suffisamment bien.

  Ces propriétés ne seraient donc plus frappées d'alignement.

- Devant la plaine des Sports.

Bordeaux Métropole propose de laisser au même endroit qu'aujourd'hui le plan d'alignement :

- A l'angle de la rue Maginot et de la rue Maréchal-Joffre : n°64 rue du Maréchal-Joffre.
- A l'angle de la rue Maginot et de la rue Maréchal Foch : n°54 et 59 rue du Maréchal Foch.
- Devant le magasin Intermarché

- Entre le numéro 37 et 43 de la rue Maginot
- Au 26 de la rue Maréchal Maunoury.

En effet, la circulation est dangereuse pour les piétons. Bordeaux Métropole propose donc le maintien du plan d'alignement pour la sécurité publique.

Ces propriétés privées resteraient donc frappées d'alignement.

Au niveau de la résidence « Antinéa », située à l'angle de la rue Maginot et l'avenue de Verdun :

Bordeaux Métropole propose de modifier le plan d'alignement suivant le trottoir existant.



Heures et jours d'accueil du commissaire enquêteur :



- **Mercredi 25 novembre de 9h15 à 12h15**

A la mairie de Quartier Bordeaux Maritime, 196 rue Achard

- **Jeudi 03 décembre de 15h30 à 18h30**

A la mairie de Quartier Caudéran, 130 avenue Louis Barthou

- **Jeudi 10 décembre de 13h00 à 16h00**

A la Cité Municipale de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier